

chaque juge sont restreintes à l'instruction préparatoire, et à la connaissance sommaire des procès civils, dans les cas déterminés par la loi. Un tribunal, dit de préfecture, siégeant dans le chef-lieu de la province, juge les délits de sa compétence, les contraventions aux lois et les contestations entre particuliers. On peut appeler de ses sentences au Sénat, Cour souveraine qui prononce en dernier ressort, et dont la juridiction embrasse toute l'étendue de la division militaire.

### Religion.

Les habitants du Comté de Nice conservent depuis des siècles la foi catholique, dans toute sa pureté. Jamais aucune hérésie n'y vint troubler la paix des consciences. L'épiscopat y brilla des plus vives lumières, à toutes les époques, et s'y rendit illustre par de grandes vertus.

L'évêché de Nice était jadis suffragant de l'archevêché d'Embrun; il en fut détaché en 1815; il est aujourd'hui placé sous la direction de celui de Gènes.

Le Diocèse est divisé en 149 paroisses. Il renferme 10 couvents d'hommes et cinq de femmes.

### Éducation.

La jeunesse qui se destine au sacerdoce, trouve dans un séminaire, parfaitement organisé, les enseignemens de théologie, de philosophie et d'éloquence, nécessaires à l'exercice du saint ministère. Un autre petit séminaire a été établi en 1839, sous la direction immédiate de Monseigneur Galvano qui en est le fondateur. On y enseigne la langue latine jusqu'à la rhétorique inclusivement.

Nice possède aussi un collège national.

Les administrateurs de la ville de Nice, pénétrés des avantages que la société retire de l'instruction des classes inférieures, ont établi, depuis 1834, des écoles d'enseignement primaire.

Dans ces écoles, dirigées par les Frères des Écoles Chrétiennes, les enfants du peuple puisent, non seulement les premiers principes de morale et d'éducation, mais encore apprennent l'italien, le français, l'écriture, l'arithmétique, la calligraphie, le dessin, la géographie, l'histoire, la musique, etc. Les Frères ont aujourd'hui 14 classes composées de près de 1100 enfants.

Pour étendre à tous les âges, l'instruction populaire, la ville de Nice a érigé une école en faveur des ouvriers adultes et confiée aux Frères. Cette école est ouverte de 8 à 10 heures du soir, moment où l'on ne détourne pas les ouvriers de leurs travaux journaliers; ils doivent avoir au moins 17 ans pour être admis.

On leur enseigne la lecture, l'écriture, l'orthographe, le français et l'italien, la tenue des livres, etc.

Une école de dessin et d'architecture, également gratuite, ouvre la carrière des beaux arts aux jeunes gens qui s'y destinent par goût ou par inclination, et dont les parents n'ont pas le moyen de payer les maîtres; elle a été dirigée, dans son commencement par Monsieur le Chevalier Barbéris, l'auteur des Costumes de Nice, Architecte aussi instruit que modeste. Cette école a été un progrès pour la ville et un bienfait pour la classe des artisans. Grâce à l'instruction qu'on y reçoit, les ouvrages d'ébénisterie, de marqueterie, de menuiserie etc. qui sortent de tous les ateliers de Nice, sont maintenant exécutés avec tant de précision et de goût, qu'on en expédie souvent en France, en Angleterre et en Russie.